

FF 2020 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Projet

Arrêté fédéral portant approbation de la modification des statuts de la Société financière internationale

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹, vu le message du Conseil fédéral du 19 février 2020², arrête:

Art. 1

¹ La Résolution du ...³ portant modification de l'art. II, section 2, let. c, ch. ii, des statuts du 25 mai 1955 de la Société financière internationale⁴ est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

1 RS 101

² FF **2020** 2419

3 FF **2020** 2465

4 RS **0.979.4**

2019-1354 2463

² Le Conseil fédéral est autorisé à y adhérer.